

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 avril 2014 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze et le quatre avril à 18H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 31 mars 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie au Pré - St Etienne en Dévoluy.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14

Présents : Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Alain CHAIX, Armelle DAMY, Alain LAURENS, Bernadette LAPEYRE, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Thomas MICHEL, Jacqueline PUGET, Christine ROUX, Cécilia SERRES, Henri SERRES

Absents : Jean-Marie PRAYER, Excusé

Secrétaire de séance : Cécilia SERRES

Assesseur : Séverine BERSAC

Ouverture de la séance par Jean-Marie BERNARD, maire sortant, qui fait l'appel des conseillers nouvellement élus et déclare le Conseil Municipal installé.

Il cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Marie-José CAYOL, pour l'élection du maire.

Cécilia SERRES est désignée comme secrétaire de séance et Séverine BERSAC comme assesseur.

La présidente demande si il y a des candidatures parmi les conseillers et propose Jean-Marie BERNARD ; pas d'autre candidature.

Il est procédé au vote, chaque conseiller met son bulletin dans l'urne.

Le résultat du dépouillement : 11 voix pour Jean-Marie BERNARD et 3 bulletins blancs.

La présidente déclare Jean-Marie BERNARD maire de la commune, elle le félicite et s'engage dans ce nouveau conseil à être à ses côtés pour promouvoir le Dévoluy.

La présidence est reprise par Jean-Marie BERNARD qui propose de fixer le nombre d'adjoints par délibération ; compte tenu de la réglementation ce nombre est de 4.

Alain CHAIX rappelle qu'un électeur sur deux au premier tour n'a pas voté pour la liste élue, expression de l'inquiétude des habitants ; la jeunesse un peu oubliée entre au conseil avec leur liste ; est ce que le maire va tenir compte de cela et seront-ils associés aux décisions du conseil ?

Jean-Marie BERNARD répond que l'ensemble des conseillers vont être amenés à travailler. Pour lui pas d'opposition pas de majorité et qu'il leur appartient de décider si ils veulent rester dans une opposition négative ou pas.

Puis il passe à l'élection des adjoints et rappelle que désormais pour les communes de plus de 1000 habitants l'élection a lieu par un scrutin de liste à la majorité absolue sans vote préférentiel ni modification. Il propose une liste de 4 noms : 1^{ère} adjoint Jacqueline PUGET, 2^{ème} adjoint Jean-Marie PRAYER, 3^{ème} adjointe Christine ROUX et 4^{ème} adjoint Alain LAURENS.

Il demande s'il y a une autre liste de candidats ? pas d'autre liste.

2 bulletins sont distribués aux conseillers, 1 pré imprimé et 1 vierge

Il est procédé au vote, chaque conseiller met son bulletin dans l'urne.

Le résultat du dépouillement : 5 bulletins blanc et 9 listes

Les conseillers de la liste sont élus adjoints.

Le maire félicite

- Jacqueline PUGET, 1^{ère} adjointe, déléguée aux affaires générales et au SCOT
- Jean-Marie PRAYER, 2^{ème} adjoint, délégué aux associations et au sport
- Christine ROUX, 3^{ème} adjointe, déléguée aux services à la population (jeunes et personnes âgées notamment)
- Alain LAURENS, 4^{ème} adjoint, délégué au développement économique

En plus des 4 adjoints : délégations données à Jean-Claude MICHEL, Agriculture et Pastoralisme et à Guy MICHEL, Aménagement du territoire (travaux, entretien villages).

Prochaine réunion dans les 10 jours avec désignation des représentants de la commune dans diverses organisations.

Le maire précise que la commune nouvelle demande une implication des élus et plus de travail que les anciennes communes, qu'il va avoir besoin de toutes les forces vives et qu'il va déléguer plus qu'avant.

Il veut remercier ceux qui ont participé à ces élections.

Cécilia SERRES demande à prendre la parole en tant que plus jeune du conseil : elle précise qu'elle est heureuse de pouvoir s'investir dans le Dévoluy, territoire qui lui tient à cœur, elle sait que ces 6 années vont être une expérience enrichissante à vivre tous ensemble.

La séance est levée à 19H

